

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 14 septembre 2026

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Valérie CALLARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Jacky MENICHON, Alexandra PRAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mme et MM. Marie-Laure BOURRAND, Rémy CHAVANNE-TRICHARD et Emmanuel CHERMETTE

Madame Valérie CALLARD est élue secrétaire de séance.

Quorum : 8

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juillet 2026**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Convention territoriale globale avec la Caisse des Allocations Familiales du Rhône (CAF)**
- **Aide séjour enfants versée aux familles pour l'accueil des enfants en centre de loisirs**
- **Accord de principe – convention avec le centre de loisirs de Villié-Morgon**
- **Dons d'une association et d'un particulier**
- **Présentation du rapport annuel d'activités 2025 de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB)**
- **Présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**
- **Présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)**
- **Avis de la commune sur l'arrêt du PLUi-H**
- **Décision modificative du budget 2026**
- **Mandat spécial pour la participation au congrès des Maires du 24 au 26 novembre 2026**
- **Vente parcelle cadastrée section E n° 273**
- **Participation des associations pour la mise à disposition des salles municipales**
- **Compte rendu des commissions**
- **Questions diverses**

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 juillet 2026 est arrêté à l'unanimité.

- **Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les propriétés en vente rue des Terres Dessus, rue des Tourniers, rue des Géants et rue des Mésanges.

- **Convention territoriale globale avec la Caisse des Allocations Familiales du Rhône (CAF)**

La Convention territoriale globale est une démarche de partenariat entre les collectivités territoriales et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Elle vise à définir pour 5 ans un projet social de territoire partagé, adapté aux besoins des habitants. Cette convention arrivant à échéance, le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention pour la période 2027-2031.

- **Aide séjour enfants versée aux familles pour l'accueil des enfants en centre de loisirs**

Compte tenu de la dissolution de l'association « Chat Pito », le Conseil Municipal a décidé de reprendre une délibération maintenant le montant de l'aide versée aux familles dont les enfants

fréquentent un accueil de loisirs (6 € par jour et par enfant) et de supprimer les éléments concernant l'association « Chat Pito ».

Cette subvention ne sera pas applicable pour les enfants qui fréquenteraient le centre de loisirs de Villié-Morgon ou celui de Fleurie puisqu'une convention partenariale sera prochainement proposée au Conseil Municipal et fera donc l'objet d'une décision distincte.

■ **Accord de principe – convention avec le centre de loisirs de Villié-Morgon**

Le nouveau centre de loisirs de Villié-Morgon est opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2026.

Pour que les enfants puissent en bénéficier, la commune doit devenir commune partenaire et un accord de principe devra être rendu selon les modalités suivantes :

- Coût de financement de la place par jour et par enfant à hauteur de 8.5 € (pour le centre social de Belleville qui assure dans un premier temps la gérance)
- Coût des locaux et fluides à hauteur de 0.60 € par jour et par enfant (pour la commune de Villié-Morgon)

Soit un coût global de 9.10 € par jour et par enfant.

Après accord, une convention partenariale sera ensuite établie.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe selon les modalités sus visées.

■ **Dons d'une association**

Par courrier en date du 30 juin 2026, l'association « Portages des repas à domicile » a fait part à la commune de sa dissolution.

Elle nous indique que le solde financier de l'association sera réparti à part égale entre les 3 communes bénéficiant des services soit un montant de 2 996.52 € pour la commune de Lancié.

Elle précise que cette somme devra être utilisée uniquement pour l'achat de matériel à destination des associations de la commune. C'est pourquoi le Conseil Municipal accepte ce don et s'engage à utiliser cette somme pour l'achat de matériel au profit d'associations Lanceronnes

■ **Dons d'un particulier**

À la suite des obsèques de Monsieur Alfred Bertolla qui ont lieu à l'Eglise de Lancié, une salle municipale a été mise exceptionnellement à disposition de la famille après la cérémonie. La famille BERTOLLA a souhaité adresser à la commune, en remerciement, un don d'une valeur de 50 €.

Afin de prendre en charge cette recette le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter le don la famille BERTOLLA au profit de la commune.

■ **Présentation du rapport annuel d'activités 2025 de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB), du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)**

Monsieur le Maire a présenté succinctement les rapports sus visés au Conseil Municipal qui en a pris acte.

■ **Avis de la commune sur l'arrêt du PLUi-H**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'arrêt du PLUi-H. Il souhaite émettre des remarques quant à l'oubli des zones inondables situées aux Bulands (route de Fleurie) et rue de la Cave.

■ **Décision modificative du budget 2026**

Le Conseil Municipal décide de modifier les inscriptions budgétaires, afin de tenir compte des nouvelles recettes et dépenses sur le budget principal.

■ **Mandat spécial pour la participation au congrès des Maires du 23 au 26 novembre 2026**

Le 108^{ème} congrès des Maires se tiendra au parc des expositions de la Porte de Versailles de Paris du 23 au 26 novembre 2026. Une délégation de la commune doit se rendre à Paris pour participer à cette manifestation. Dans ce contexte, le Conseil Municipal décide d'octroyer un mandat spécial au déplacement de Monsieur le Maire ainsi que deux adjoints. Il décide également de prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, conformément aux montants fixés par décret.

■ **Vente parcelle cadastrée section E n° 273**

Nous sommes destinataire d'un courrier de la société COUTOT – ROEHRIG, généalogiste, en charge de la succession de Monsieur Simon LARGE. Compte tenu de la complexité des recherches d'héritiers, le Conseil Municipal accepte la proposition faite d'acquérir la parcelle cadastrée section E n° 273 à l'euro symbolique.

■ **Participation des associations pour la mise à disposition des salles municipales**

Afin d'harmoniser les tarifs et simplifier les opérations financières, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de supprimer le versement annuel des subventions à certaines associations (sauf cas particulier, projets à encourager...) en contrepartie d'une mise à disposition gratuite de l'ensemble des salles municipales. Cette décision sera rétroactive au 1^{er} juin 2026.

■ **Compte rendu des commissions**

Commission « Organisation réception, vie associative et culturelle »

Les prochains événements (octobre rose et repas des anciens) sont en cours de préparation.

Un plan du rond-point a été fait par les agents techniques pour étudier l'installation de futures décorations.

Une communication (appel aux bénévoles) sera prochainement faite concernant la création d'un comité de fleurissement.

Un groupe de travail a été mis en place afin de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La prochaine commission urbanisme de la CCSB aura lieu le 15/09 à 18h30 à l'Espace Capella.

Commission « gestion des bâtiments »

Travaux école :

Ecole primaire

Les agents municipaux ont fait un gros travail pour aider au déménagement de la classe et de la garderie en présence des enseignantes.

Pour l'heure la ventilation et le chauffage ne sont pas encore opérationnels.

Les enseignantes sont satisfaites des classes et notamment du nouveau mobilier qui est plus fonctionnel.

Ecole maternelle

La consultation des entreprises déterminera l'enveloppe précise du coût prévisionnel des travaux.

Ce point budgétaire déterminera également la date opportune de lancement des travaux avec pour objectif que ces derniers soient réalisés durant les vacances scolaires (été 2027).

Travaux centre village :

Les travaux de végétalisation restent à finaliser.

Des petits ajustements seront nécessaires à la micro-crèche (mur et filet).

L'éclairage public n'est pas encore opérationnel, le SYDER a jusqu'au 20/09 pour achever les travaux (ainsi que pour ceux du monument aux morts).

Commission « Travaux de voirie, assainissement et agriculture »

Marathon du Beaujolais :

C'est désormais le groupe « ASO » qui gère l'organisation de la manifestation. La liste des signaleurs est en cours de mise à jour. Une convention sera prochainement signée afin de soutenir une association locale concernée par le marathon, en l'occurrence le Sou des Ecoles qui organise le marathon des enfants.

Les travaux voiries de la CCSB débiteront avant la fin de l'année.

Une réunion avec la commune de Romanèche-Thorins a eu lieu pour réaménager le carrefour situé route de Fleurie/rue de la Gare par l'installation de plot réduisant la largeur de voie qui aurait pour

conséquence de réduire le champ de vision obligeant les conducteurs à réduire leur vitesse. Le passage en zone 50 ne semble pas suffisant.

Les travaux d'assainissement (chemisage) rue du Penlois sont terminés.
Les prochaines pluies seront déterminantes sur l'efficacité de ces travaux, notamment sur le fonctionnement de la pompe de relevage qui devrait moins fonctionner.

Une entreprise serait intéressée par la location de quelques lots des Bruyères.

Une convention partenariale est envisagée avec la mairie de Dracé afin de permettre aux agents de Dracé d'effectuer des missions sur la commune de Lancié et inversement, notamment par l'utilisation de matériel spécifique.

Il conviendrait de rappeler aux habitants que l'entretien des pieds de murs relève de leur responsabilité, conformément aux obligations qui leur incombent en la matière.

Commission « Affaires scolaires » :

A la suite du départ d'un agent au 1^{er} septembre 2026, une réorganisation des services a été faite notamment à la garderie et pour l'entretien des bâtiments de l'école.

L'aide versée par EDF dans le cadre d'achat de matériel de rafraîchissement dans les écoles (ventilateurs, brasseurs d'air) à hauteur de 400 € max par équipement est en réalité limitée aux 100000 premières demandes. Le versement de cette aide n'est donc plus obligatoirement assuré.

Des chaises ont été changées à l'école ainsi qu'à la garderie.

Le manque de personnel AESH est une vraie difficulté pour les enfants qui en ont besoin.
2 enfants avec un handicap lourd ont besoin de 45 h de présence, l'école a besoin au total de 66h. Or seulement 24h ont été octroyées, réparties sur 2 AESH.

Le prochain conseil d'école aura probablement lieu à la mi-novembre.

Une communication de rentrée a été faite aux parents rappelant les points suivants :

- L'organisation des classes à la suite de la fin des travaux,
- Les règles de circulation rue des écoles,
- La différence entre l'école et les services périscolaires
- Une information relative au bilan de santé pour les enfants de 4 ans réalisé habituellement de manière systématique qui serait désormais à la demande des enseignants pour des cas particuliers ou à la demande des parents par le biais de la PMI

Afin de garantir une bonne organisation du Marathon du beaujolais des enfants de l'école (pour les classes de CM1 / CM2), il est proposé de mettre en place un système permettant l'identification des enfants de Lancié au départ de Fleurie.

Afin d'actualiser le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), un groupe de travail a été créé afin de mettre en place les ajustements nécessaires à la suite des préconisations du service d'inspection.
Dans le cadre de la mission d'accompagnement avec le CDG, une visite sur site est prévue le 20/10 prochain.

Points divers :

- Orange prévoit deux réunions d'information en mairie concernant l'arrêt du cuivre au 31/01/2027. Ils proposeront d'accompagner les personnes qui n'ont pas encore été raccordées à la fibre.

- La commune est lauréate pour le trophée des Maires du Rhône pour le projet centralité. La cérémonie de remise des prix se déroulera le jeudi 12 novembre 2026_au palais de la Bourse à Lyon.
- L'accès à la Serve a été condamné en raison d'une plateforme dangereuse.

Questions diverses :

Néant

PV arrêté le 5 octobre 2026,

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Florent BARBAFIERI

